



# **BUDGET COMMUNE**

## **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

### **Présentation brève et synthétique**

### **retracant les informations essentielles**

Le compte administratif 2023 (commune) et le compte de gestion 2023 (Trésor Public) sont en tout point conformes et sont désormais regroupés en un document UNIQUE du fait du passage en M57 : le CFU (compte financier unique).

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice passé.

#### **Sommaire :**

1/ Eléments du contexte

2/ Section de fonctionnement

Recettes

Dépenses

3/ Section d'investissement

Recettes

Dépenses

4/ Affectation de résultat 2023

5/ Taux d'imposition 2023

6/ Ratios

7/ Effectif de la collectivité et charges de personnel

**Le CFU 2023 fait apparaître :**  
**Un excédent de fonctionnement de 800 175.36 euros,**  
**un déficit d'investissement de 176 267.71 euros et**  
**pour un résultat comptable net de 623 907.65 euros.**  
**(contre 543 657.81 € en 2022)**

RESULTAT de l'exercice 2023	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	800 175.36
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	176 267.71
RESULTAT	623 907.65

Le CFU se présente synthétiquement comme suit :

### RESULTAT GLOBAL

Fonctionnement		
	PREVU BP 2023	REALISE CFU 2023
DEPENSES	3 394 857.81	2 356 554.12
RECETTES	3 394 857.81	3 156 729.78
	<b>EXCEDENT</b>	800 175.36
	<b>RESULTAT CUMULE 2023</b>	543 657.81
	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	1 343 833.17

Investissement		
	PREVU BP 2023	REALISE CFU 2023
DEPENSES	1 431 243.14	977 548.14
RECETTES	1 431 243.14	801 280.43
	<b>DEFICIT</b>	176 267 .71
	<b>RESULTAT CUMULE 2023</b>	238 234.39
	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	414 502.10

<b>Résultat de clôture positif de :</b>	929 331.07
<b>Solde des Restes à réaliser R-D</b>	/

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	- 238 234.39		- 176 267.71	- 414 502.10 (1)
Fonctionnement	543 657,81	238 234.39	800 175.36	1 343 833.17 (2)
	305 423.42		623 907.65	929 331.07

**(1) Résultat de clôture 2023 Investissement - 176 267.71 + déficit reporté 2022 - 238 234.39 = - 414 502.10**

**(2) Résultat de clôture 2023 Fonctionnement + 800 175.36 + excédent reporté 2022 543 657,81 = + 1 343 833.17**

## 1/ Eléments du contexte

Le contexte économique est contraint dans la mesure où les collectivités subissent une baisse significative de leurs dotations et une augmentation sensible des dépenses de fonctionnement.

La volonté de la commune est de maintenir des services publics de qualité tout en limitant l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Le CFU 2023 reflète cette situation permettant ainsi de dégager un résultat cumulé de l'exercice de 929 331.07 € afin de faire face aux investissements futurs.

Sur le plan social, l'effort se poursuit par le maintien des subventions au CCAS et aux associations locales.

## 2/ Section de fonctionnement

### A Recettes

	Budget voté en 2023 €	CFU 2023 €
Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté	543 657.81	0.00
Chapitre 013 Atténuation de charges	2 000.00	4 180.12
Chapitre 042 Opération d'ordre	0.00	5 600.00
Chapitre 70 Vente de produits	210 300.00	288 712.27
Chapitre 73 Impôts et taxes	217 795.00	251 879.83
Chapitre 731 Imposition directe	2 168 000.00	2 263 872.70
Chapitre 74 Dotations et participations	215 100.00	265 249.97

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	38 000.00	72 827.16
Chapitre 76 Produits financiers	5.00	7.73
Chapitre 77 Produits exceptionnels	4 400.00	4 400.00
Chapitre 78 Reprise sur provision	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>3 399 257.81</b>	<b>3 156 729.78</b>

## B Dépenses

	Budget voté en 2023 €	CFU 2023 €
Chapitre 011 Charges générales	954 506.67	801 442.70
Chapitre 012 charges de personnel	1 300 000.00	1 210 918.79
Chapitre 014 atténuations de produits	40 000.00	34 855.00
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	700 351.14	0.00
Chapitre 042 Opérations d'ordre	0.00	10 000.00
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	270 000.00	197 952.36
Chapitre 66 charges financières	127 000.00	101 385.57
Chapitre 67 charges exceptionnelles	3 000.00	0.00
Chapitre 68 dotations aux provisions semi budgétaires	0.00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>3 396 857.81</b>	<b>2 356 554.42</b>

### 3/ Section d'investissement

#### A Recettes

	Budget voté en 2023 €	CFU 2023 €
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	700 351.14	/
Chapitre 024 Produits de cession	-4 400	0.00
Chapitre 040 Opération d'ordre	2 000.00	10 000.00
Chapitre 041 Opération patrimoniale	20 357.61	20 357.61
Chapitre 10 Dotations	319 534.39	378 054.48
Chapitre 13 Subventions	391 000.00	392 868.34
<b>TOTAL</b>	<b>1 428 843.14</b>	<b>801 280.43</b>

#### B Dépenses

	Budget voté en 2023 €	CFU 2023 €
Chapitre 001 Solde d'exécution section d'investissement (déficit)	238 234.39	/
Chapitre 040 Opération d'ordre	0.00	2 600.00
Chapitre 041 Opération patrimoniale	20 357.61	
Chapitre 013 Subvention d'investissement	205 100.00	205 100.00
Chapitre 16 Emprunts	485 000.00	482 619.71
Chapitre 20 Immobilisations Incorporelles	22 075.80	16 452.60
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	460 475.34	247 418.22
<b>TOTAL</b>	<b>1 431 243.14</b>	<b>977 548.14</b>

## 4/ Affectation de résultat

**Afin de financer le programme d'investissements 2024 sans recourir à l'emprunt,**

**Le Conseil Municipal du 26 mars 2024 a décidé**

**d'affecter une partie en investissement, soit 414 502.10 €,  
d'affecter en réserve 200 000 €**

**et de reprendre les 729 331.07 € restant en section de fonctionnement.**

## 5/ Taux d'imposition 2023

	<b>TAUX 2023</b>
TAXE FONCIERE (bâti)	46.06% (28.06% taux communal + 18% taux départemental)
TAXE FONCIERE (non bâti)	65.70 %
TAXE D'HABITATION sur les résidences secondaires	13.96 %

## 6/ Ratios :

### a) le Coefficient d'Autofinancement Courant (CAC)

Le coefficient d'autofinancement courant mesure l'aptitude de la collectivité à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

> Calcul :

Charges de fonctionnement réelles	2 307 519 €
+ Remboursement de la dette	482 620 €
/ recettes réelles de fonctionnement	3 107 695 €

RATIO CAC

0,90

> Positionnement :

- seuil d'alerte > 0,95
- seuil de criticité > 1,05

### b) le Coefficient de Rigidité des Charges Structurelles (RIGID)

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses «obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations (par exemple la participation des communes aux services départementaux d'incendie et de secours) et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels.

Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manoeuvre de la collectivité est faible.

> Calcul

Charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêts / recettes réelles de fonctionnement

Charges de personnel  
+ contingents et participations  
+ charges d'intérêts  
/ recettes réelles de fonctionnement  
1 206 739 €  
41 337 €  
101 386 € /  
3 107 695 €

Ratio RIGID 43,42 %

> Positionnement :

- seuil d'alerte > 50 %

### c) le ratio de couverture des charges par le fonds de roulement, en nombre de jours de charges réelles de fonctionnement

Le ratio de couverture des charges par le fonds de roulement, exprimé en nombre de jours ou en mois de charges réelles, permet d'apprécier la capacité de la collectivité à couvrir ses charges courantes par ses réserves, sans risque de rupture des paiements.

Un ratio insuffisant pourrait se traduire par une trésorerie insuffisante et la mise en place d'ordres de priorité de mises en paiement.

> Calcul :

Fonds de roulement	929 820 €
X 365 JOURS	365
/ charges réelles de fonctionnement	2
	307 519€
Couverture du nombre de <u>JOURS</u> de charges par le FDR	147
Couverture du nombre de <u>MOIS</u> de charges par le FDR	5

- bonne gestion > 60 à 120 jours (> 2 à 4 mois)
- seuil d'alerte < 60 jours (< 2 mois)
- seuil de criticité < 30 jours (< 1 mois)

**d) Fonds de roulement disponible après couverture du minimum**

550 502 €

Conseillé de 60 jours (2 mois) de charges réelles , en euros  
(= capacité théorique d'investissement)

**e) le ratio d'endettement en années de produits réels de fonctionnement (END)**

Le ratio d'endettement permet d'apprécier le poids de la dette par rapport aux produits réels perçus par la collectivité sur un exercice. Ainsi et toutes choses égales par ailleurs, il permet d'apprécier la durée de remboursement de la dette à un instant t par affectation totale des recettes de fonctionnement.

> Calcul

encours total de la dette au 31/12/2023/ recettes réelles de fonctionnement

3 106 659 €

3 107 695 €

RATIO END 1,00

> Positionnement :

- seuil d'alerte > 1,14
- seuil de criticité > 1,51

**f) la capacité de désendettement en années de CAF brute (DESEND CAF)**

La capacité de désendettement, également appelée ratio de solvabilité, permet d'apprécier le poids de la dette par rapport à la CAF brute et la capacité de la collectivité à recourir à l'emprunt.

Ce ratio est primordial pour apprécier la situation financière d'une collectivité locale.

Il permet ainsi de mesurer la durée de remboursement de la dette à un instant «T» par affectation totale de la CAF brute.

> Calcul :

encours total de la dette au 31/12/2023

3 106 659,00 €

/ CAF BRUTE

800 176,00 €

RATIO DESEND

3,88

> Positionnement :

- seuil d'alerte > 7 années
- seuil de criticité > 10 années
- plafond national de référence :  
12 années

### g) le ratio d'indépendance financière (INDEPENDANCE)

Le ratio d'indépendance financière a pour objet d'analyser l'équilibre financier de la collectivité, en appréciant la part des dettes financières dans les ressources stables. Il se calcule en divisant le montant de l'encours des dettes par le total des ressources stables.

> Calcul : dettes financières à moyen et long terme / ressources stables

dettes financières à moyen et long terme

3 119 256,00 €

24 099 070,00 €

Ratio INDEPENDANCE 0,13

> Positionnement :

- seuil d'alerte > 0,10
- seuil de criticité > 0,15

### h) le taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute est un indicateur majeur de l'analyse de la solvabilité, qui complète l'étude de la capacité de désendettement.

Il exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées et qui sont disponibles pour rembourser la dette et pour investir.

> Calcul

CAF brute / recettes réelles de fonctionnement

CAF brute

800 176,00 €

/ recettes réelles de fonctionnement

3 107 695,00 €

TAUX EPARGNE BRUTE

25,75 %

> Positionnement :

Communes moins de 10.000 hab :

- bonne gestion > 15 %
- seuil d'alerte < 10 %
- seuil de criticité < 7 %

## 7/ Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 31 décembre 2023, les effectifs s'élèvent à 30 agents correspondant à 28 équivalents temps plein, se décomposant comme suit :

21 agents titulaires à temps complet

4 agents titulaires à temps non complet

3 agents non titulaires à temps complet

0 agent non titulaires à temps non complet

2 contrats aidés

Les charges de personnel s'élèvent au total à : 1 210 918 €.

ooOoo